
ufe
JAPON

CGM LEGAL OFFICE

Résider au Japon : ce qui change et comment s’y préparer

CGM Legal Office
Charlotte Gueneau de Mussy – Gyoseishoshi

7 octobre 2026

Profil

Mon parcours au Japon

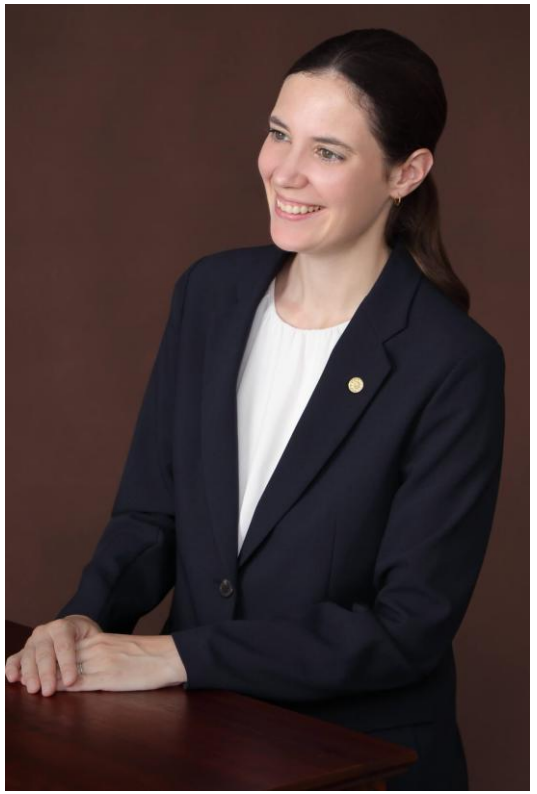
- Installée au Japon depuis 2007
- Etudiante, stagiaire puis salariée jusqu'en 2025
- Fondatrice de CGM Legal Office en avril 2025

Mes qualifications

- Japonais - JLPT 1 kyū
- Droit administratif - Gyôsei shoshi
- Comptabilité - Boki 2 kyū

Contact

- https://cgm-legal.jp



Thème de la présentation

Situation actuelle

- Le Japon accueille davantage de travailleurs étrangers pour répondre à ses besoins tout en renforçant les exigences et les contrôles de certains statuts de résidence

Problématique

- Quels besoins le Japon cherche-t-il à satisfaire et quelles garanties demande-t-il aux résidents étrangers?

Objectif

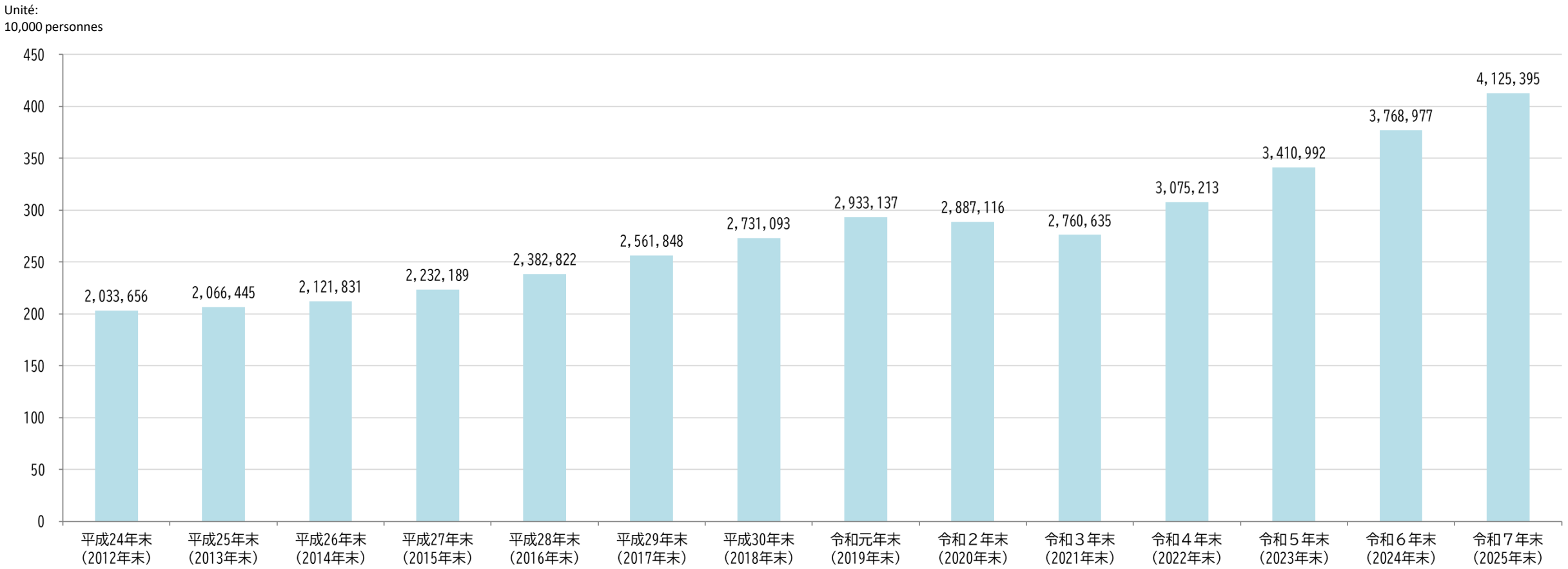
- Comprendre les exigences de son statut et anticiper les changements

Sommaire

1. Une population étrangère en forte croissance
2. Une croissance très différente selon les statuts
3. Comment l'immigration examine une demande
4. Les changements selon votre situation
5. La résidence permanente – Préparer son installation durable
6. Les coûts des démarches
7. Stratégie et préparation

Évolution du nombre de résidents étrangers

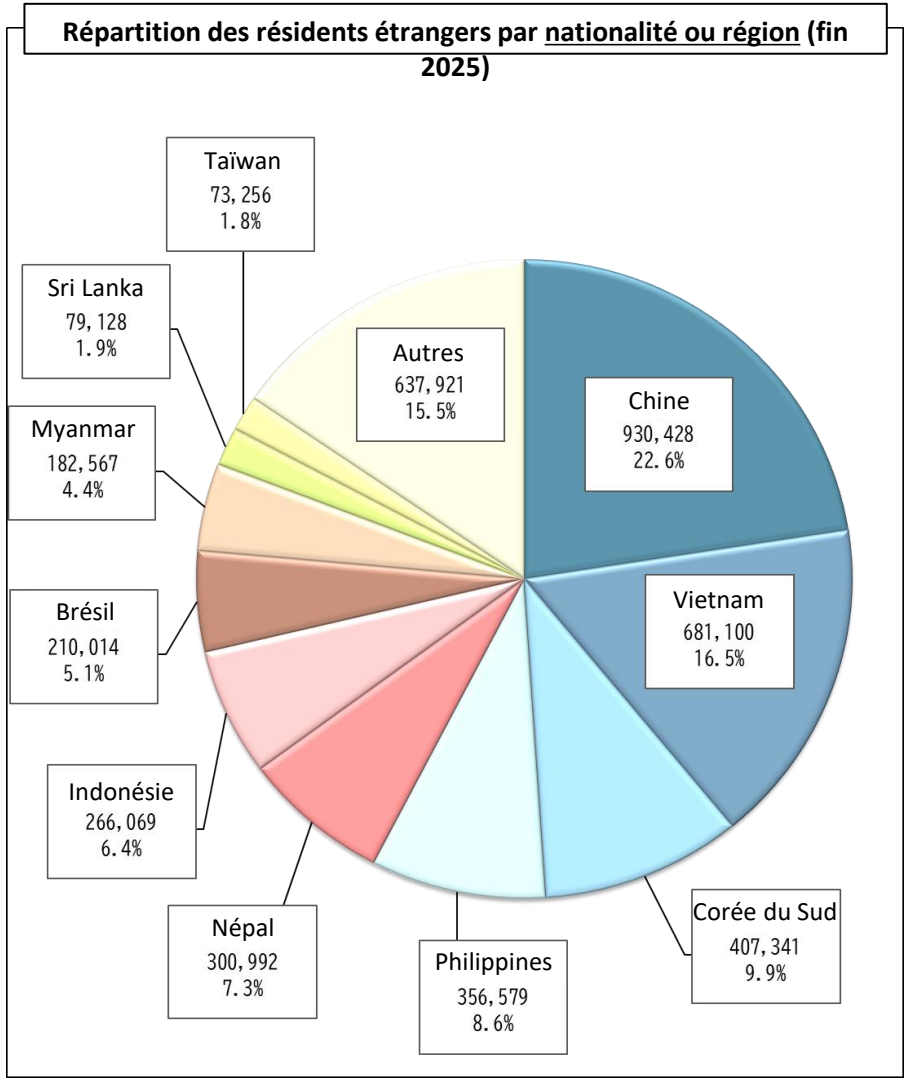
- Le nombre de résidents étrangers a doublé depuis 2012
- +50% depuis le début du Covid

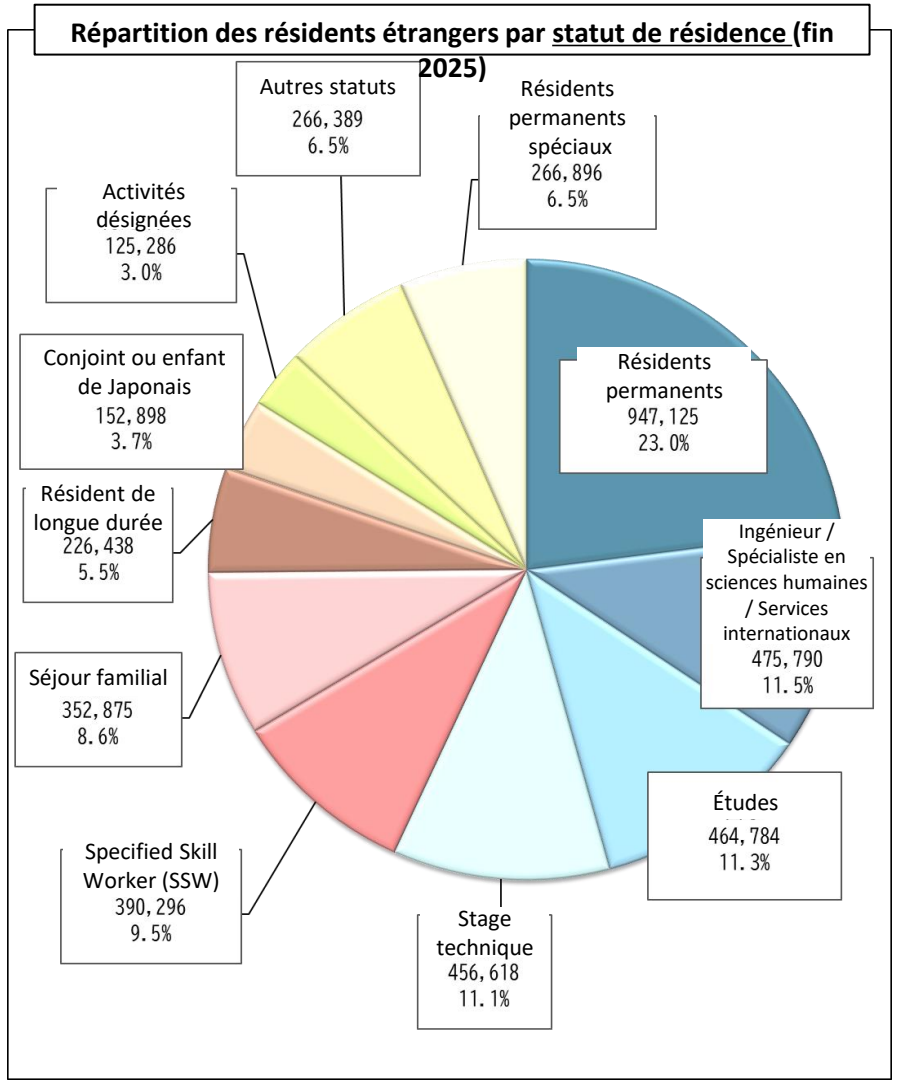


Source: https://www.moj.go.jp/isa/publications/press/13_00062.html

Répartition du nombre de résidents étrangers

■ Forte augmentation des travailleurs en provenance du Vietnam, Népal, Indonésie et Myanmar





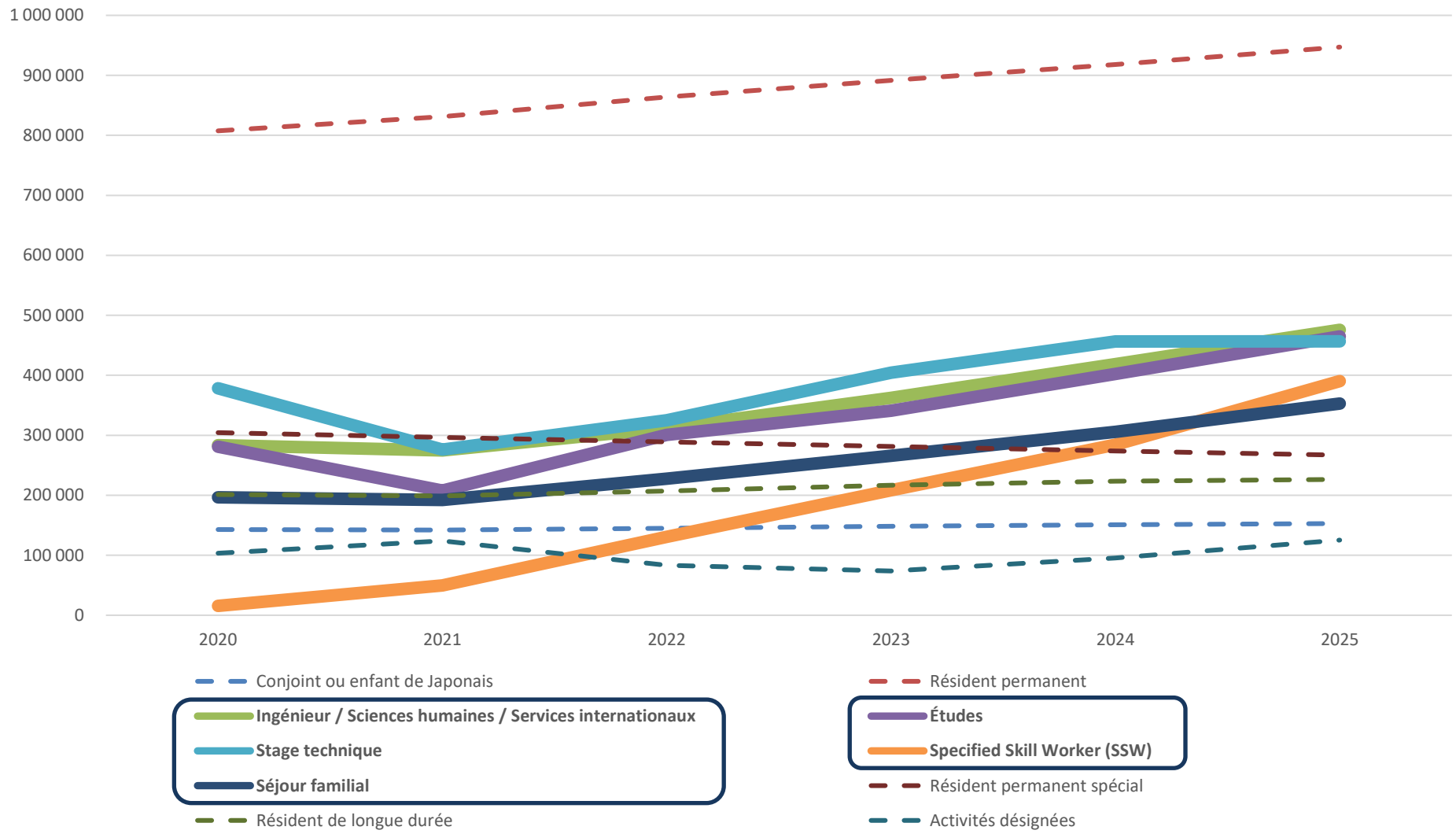
Source: https://www.moj.go.jp/isa/publications/press/13_00062.html

Sommaire

1. Une population étrangère en forte croissance
2. Une croissance très différente selon les statuts
3. Comment l'immigration examine une demande
4. Les changements selon votre situation
5. La résidence permanente – Préparer son installation durable
6. Les coûts des démarches
7. Stratégie et préparation

Évolution des résidents étrangers par statut — 2020 à 2025

Statuts comptant plus de 100 000 résidents fin 2025. Effectifs au 31 décembre de chaque année.



Source: https://www.moj.go.jp/isa/publications/press/13_00062.html

Sommaire

1. Une population étrangère en forte croissance
2. Une croissance très différente selon les statuts
3. Comment l'immigration examine une demande
4. Les changements selon votre situation
5. La résidence permanente – Préparer son installation durable
6. Les coûts des démarches
7. Stratégie et préparation

Classification des statuts de résidence

		Statuts de résidence	Travail rémunéré	Critères réglementaires d'entrée
Activité	Annexe I Tableau 1	Diplomatie, mission officielle, professeur, artiste, activités religieuses, journalisme	Autorisé dans le cadre du statut	Non
Activité	Annexe I Tableau 2	HSP, business manager, ingénierie, sciences humaines et services internationaux, mutation intragroupe, etc.	Autorisé dans le cadre du statut	**Oui**
Activité	Annexe I Tableau 3	Activités culturelles, séjours temporaires	**Non en principe**	Non
Activité	Annexe I Tableau 4	Etudes, formation, séjour familial	**Non en principe**	**Oui**
Activité	Annexe I Tableau 5	Activités Désignées	Selon les activités individuellement désignées par le ministre de la Justice	Non (Conditions propres à chaque catégorie)
Situation	Annexe II	Résident permanent, conjoint ou enfant de Japonais, conjoint ou enfant de résident permanent, résident de longue durée	**Autorisé sans restriction d'activité liée au statut de résidence**	Non (Conditions propres à la situation personnelle ou familiale)

Source: https://laws.e-gov.go.jp/law/410CO0000000178/

Examen d’une demande de statut de résidence

Trois points-clés

Points examinés	Description	Exemples
1. Correspondre au statut demandé	Votre activité ou votre situation personnelle doit correspondre au statut.	• Les fonctions exercées correspondent au statut de travail demandé • Le demandeur est effectivement le conjoint d'un Japonais
2. Respecter les critères applicables	Lorsque le statut est soumis à des critères réglementaires d'entrée, vous devez les remplir.	• Diplôme ou expérience professionnelle • Rémunération • Conditions relatives à l'employeur ou à l'établissement d'accueil
3. Présenter une situation justifiant l'autorisation	L'immigration examine l'ensemble de votre situation et votre parcours de séjour. Elle apprécie notamment le respect des obligations, la stabilité de vos ressources et la réalité de votre activité ou de votre situation familiale.	• Déclarations effectuées • Impôts et cotisations acquittés • Activité réelle et situation stable

Sommaire

1. Une population étrangère en forte croissance
2. Une croissance très différente selon les statuts
3. Comment l'immigration examine une demande
4. Les changements selon votre situation
5. La résidence permanente – Préparer son installation durable
6. Les coûts des démarches
7. Stratégie et préparation

Durcissement des conditions et du contrôle des statuts de résidence

Travail　技人国、企業内転勤

Statut Mesure(s)	Avant	Après	Application
Ingénieur / Spécialiste en sciences humaines / Services internationaux	• Pas de justificatif B2 systématique • Pas de déclaration concernant le dirigeant • Salariés intérimaires: vérification de la conformité des missions au statut et justificatifs moins détaillés	• Pour les catégories 3 et 4, preuve de **B2** pour les fonctions principalement linguistiques • Déclaration concernant le **représentant légal de l'entreprise** • **Contrôle renforcé des missions chez l'entreprise utilisatrice** : engagements écrits de l'agence et de l'entreprise utilisatrice, contrat de travail et contrat de mise à disposition. Au renouvellement : registres des deux entreprises et rapports d'activité	15 avril 2026 3 mars 2026
Mutation intragroupe	• Lien entre entreprises et expérience professionnelle déjà à démontrer	• Pour les catégories 3 et 4, **preuves renforcées de l'existence des établissements, du travail antérieur et du lieu de travail au Japon**	1er avril 2026

Sources: https://www.moj.go.jp/isa/applications/status/gijinkoku.html
https://www.moj.go.jp/isa/applications/status/intracompanytransfee.html

Durcissement des conditions et du contrôle des statuts de résidence

Entrepreneuriat – Business Manager（経営・管理）

Critère	Avant	Après – Depuis le 16 octobre 2025
Capital et emploi	5 millions ¥ **ou** 2 salariés à temps plein, ou taille équivalente	30 millions ¥ **et** 1 salarié à temps plein éligible
Qualifications du dirigeant	Pas de diplôme généralement imposé à l'entrepreneur Expérience requise pour les fonctions de gestion	Master, doctorat ou diplôme professionnel pertinent, ou 3 ans d'expérience en direction/gestion
Japonais	Aucune exigence générale	B2, notamment JLPT N2, chez le demandeur ou un des salariés à temps plein
Business plan	Examen par l'immigration	Vérification obligatoire par un professionnel habilité
Bureau à domicile	Acceptation possible sous conditions strictes	Cumul domicile/bureau en principe refusé ; locaux adaptés à la nouvelle taille de l'entreprise
Activité réelle du dirigeant	Réalité de l'activité de direction déjà examinée	Refus explicitement prévu lorsque la sous-traitance laisse au dirigeant une activité de gestion insuffisante

Source: https://www.moj.go.jp/isa/applications/status/businessmanager.html

Durcissement des conditions et du contrôle des statuts de résidence

Entrepreneuriat – Business Manager（経営・管理）

Restrictions applicables pendant la transition
Dès le **16 octobre 2025**, la conformité aux nouveaux critères est nécessaire pour les autorisations suivantes :

Demande	Restriction
Business Manager → HSP Manager 1	Changement non autorisé si les nouveaux critères ne sont pas remplis
HSP Manager 1 → HSP Manager 2	Même restriction pour les activités de direction concernées
Résidence permanente depuis Business Manager ou les statuts HSP concernés	Non autorisée sans conformité aux nouveaux critères

Source: https://www.moj.go.jp/isa/applications/status/businessmanager.html

Durcissement des conditions et du contrôle des statuts de résidence

Etudes 留学

Statut Mesure(s)	Avant	Après	Application
Écoles de japonais	150 heures d'apprentissage pouvaient prouver le niveau A1	• Test ou entretien documenté : les 150 heures seules ne suffisent plus, sauf exemptions	COE : rentrée d'octobre 2026 Changement/renouvellement : 1er juillet 2026
Travail étudiant	Autorisation et plafond de 28 h/semaine déjà applicables	• Contrôle par l'école tous les 3 mois : autorisation, employeurs, tâches et horaires • Suivi des violations	Instructions du 10 avril 2026

Source: https://www.moj.go.jp/isa/applications/status/student.html

Sommaire

1. Une population étrangère en forte croissance
2. Une croissance très différente selon les statuts
3. Comment l'immigration examine une demande
4. Les changements selon votre situation
5. La résidence permanente – Préparer son installation durable
6. Les coûts des démarches
7. Stratégie et préparation

Résidence permanente – Ce qui change

Date d'application	Principaux changements
1er octobre 2026	• **Revenus du foyer** : référence au revenu moyen des ménages japonais de taille comparable • Nouvelles règles de prise en compte des revenus.
1er avril 2027	• **Durée du titre** détenu : durée maximale du statut requise • Dispositif transitoire pour certains titres de 3 ans
1er avril 2027	• **Parcours familial** : allongement des durées de mariage et de résidence pour les conjoints et les enfants concernés.
1er avril 2027	• **Langue et intégration** : japonais de niveau B1 avec exceptions • Compréhension des institutions et des règles • Scolarisation des enfants.
1er avril 2027	• **Ressources à la retraite** : examen des pensions futures et du patrimoine pouvant compenser une pension insuffisante.

Source: https://www.moj.go.jp/isa/10_00279.html

Ce que dit la loi - Trois conditions à remplir

Loi relative au contrôle de l'immigration et à la reconnaissance du statut de réfugié, Article 22

1. Être de bonne conduite

2. Disposer de ressources patrimoniales ou de compétences suffisantes pour subvenir à ses besoins de manière autonome

Les conjoints et enfants de Japonais / RP / RP spécial sont dispensés des conditions 1 et 2

3. La résidence permanente du demandeur est conforme aux intérêts du Japon

Source: https://laws.e-gov.go.jp/law/410CO0000000178/

L'interprétation de la loi par le gouvernement – Directive du 1er octobre 2026

1. Être de bonne conduite

Il s'agit de respecter la loi et de mener, dans la vie quotidienne également, une vie exempte de comportements socialement répréhensibles en tant que membre de la collectivité.

Par exemple, lorsque le demandeur est considéré comme ayant commis de manière répétée des actes illégaux ou des comportements causant des nuisances à autrui dans sa vie quotidienne ou sociale, il est jugé ne pas satisfaire à cette condition.

Source: https://www.moj.go.jp/isa/10_00279.html

L'interprétation de la loi par le gouvernement – Directive du 1er octobre 2026

2. Disposer de ressources patrimoniales ou de compétences suffisantes pour subvenir à ses besoins de manière autonome

Principes d'appréciation

Il s'agit de pouvoir raisonnablement prévoir, au regard du parcours de séjour du demandeur, de ses revenus au moment de la demande, de ses revenus futurs prévisibles, ainsi que de son patrimoine, de ses compétences et des autres éléments pertinents, qu'il ne risque pas de devenir une charge pour la collectivité au Japon et qu'il pourra continuer à subvenir à ses besoins et à mener une vie stable.

Concrètement, le demandeur doit être considéré comme capable de subvenir à ses besoins, actuellement comme à l'avenir, et disposer d'une situation économique d'un niveau au moins équivalent à celui des ressortissants japonais.

Cette condition est examinée, en principe, à l'échelle du foyer dont les membres partagent les mêmes ressources et dépenses.

Source: https://www.moj.go.jp/isa/10_00279.html

L'interprétation de la loi par le gouvernement – Directive du 1er octobre 2026

2. Disposer de ressources patrimoniales ou de compétences suffisantes pour subvenir à ses besoins de manière autonome

Critères	Points essentiels
Niveau et stabilité des revenus	**Revenus annuels du foyer atteignant durablement un niveau supérieur au revenu moyen des foyers japonais de même taille.**
Revenus pris en compte	Cumul des revenus des personnes partageant le logement et le budget du foyer. Pour une personne seule : revenus du demandeur uniquement.
Personnes financièrement autonomes	Pour les adultes notamment qui ne sont plus à la charge de leurs parents, appréciation des revenus sans inclure ceux des parents.
Revenus exclus du cumul	Revenus issus d'activités autorisées à titre accessoire sous un statut ne visant pas le travail, notamment « séjour familial » exclus des revenus du foyer pris en compte.
Taille du foyer et personnes à charge	Les proches à charge sont comptabilisés même sans cohabitation, y compris à l'étranger. À partir de 5 personnes, le niveau de revenus de référence est majoré pour tenir compte des dépenses supplémentaires.
Pension de retraite prévisible	Estimation selon l'âge, l'ensemble du parcours d'affiliation, les revenus passés et actuels. Comparaison avec une **pension de référence correspondant à 30 ans d'affiliation au régime des salariés (厚生年金) au niveau de revenus défini ci-dessus.**
Patrimoine compensant une pension insuffisante	Une pension prévisible inférieure au niveau de référence peut être compensée par des actifs financiers suffisants pour couvrir le manque de ressources à la retraite.
Adaptation du patrimoine requis à l'âge	Le montant de référence des actifs compensatoires dépend de l'âge : plus faible pour les jeunes demandeurs, qui disposent de davantage de temps pour constituer leur patrimoine.
Appréciation de la retraite à l'échelle du foyer	En principe, examen au niveau du foyer. Pour un couple : cumul des pensions prévisibles, avec majoration de la pension de référence et du patrimoine compensatoire requis[1].

[1] Pour un couple, la majoration correspond à la pension que le conjoint aurait acquise en étant affilié, pendant la même durée, comme conjoint à charge au régime national de retraite (catégorie 3).
La définition des « statuts visant le travail » exclut les statuts « technical training », « ESDP », « SSW1 », « Intra company transferee » et certaines « Designated Activities »

Source: https://www.moj.go.jp/isa/10_00279.html

Résidence permanente conforme aux intérêts du Japon

3. Être reconnu comme une personne dont la résidence permanente est conforme aux intérêts du Japon

Principes d'appréciation

La décision d'accorder ou de refuser une autorisation de résidence permanente relève du **large pouvoir discrétionnaire du ministre de la Justice**. Pour apprécier si la résidence permanente de l'intéressé est conforme aux intérêts du Japon, différents éléments peuvent être pris en compte : le contexte international entourant le contrôle de l'immigration et du séjour, l'évolution démographique du Japon, la situation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre dans les secteurs économiques, les effets de l'accueil des étrangers sur la société japonaise, ou encore la stabilité du séjour de la famille dans son ensemble.

Peuvent également être pris en compte le degré de contribution au maintien et au développement de l'économie et des finances publiques, de l'industrie, des relations diplomatiques, des communautés locales, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de la culture, des arts et du sport, ainsi que l'ampleur des risques ou des atteintes à la santé publique, à l'ordre public et à la sécurité nationale. Ces éléments, déjà pris en considération dans les décisions relatives à l'autorisation de séjour au titre de la loi et des différentes lignes directrices élaborées par notre Agence, peuvent également intervenir dans l'appréciation de la conformité de la résidence permanente de l'intéressé aux intérêts nationaux du Japon.

Enfin, pour satisfaire à la condition relative à l'intérêt national, il ne suffit pas que la résidence permanente de l'intéressé ne soit pas contraire aux intérêts du Japon : elle doit apporter au pays un bénéfice positif et concret.

Source: https://www.moj.go.jp/isa/10_00279.html

Résidence permanente conforme aux intérêts du Japon

3. Être reconnu comme une personne dont la résidence permanente est conforme aux intérêts du Japon

Critères	Points essentiels
Respect des obligations de séjour	Déclarations obligatoires, port et présentation de la carte de résident, respect des activités autorisées. Les manquements passés sont également pris en compte.
Impôts et cotisations sociales	Paiement régulier des impôts, de l'assurance maladie et des cotisations de retraite. La régularisation n'efface pas les manquements passés. Examen, en principe, à l'échelle du foyer partageant les mêmes ressources.
Antécédents pénaux	Peines d'emprisonnement, amendes pénales et certaines mesures de protection des mineurs : appréciation défavorable en principe.
Conditions d'entrée et de séjour	Absence de motif de refus d'entrée et respect des critères applicables au statut de résidence détenu.
Durée et continuité de résidence	En principe : 10 ans de séjour continu, dont 5 sous un statut de travail ou de résidence, et durée de séjour maximale accordée[1]. Absences sans motif raisonnable : appréciation défavorable dès 6 mois en une sortie ou 2 ans et demi cumulés sur 10 ans.
Absence de charge pour la collectivité	**Situation économique du foyer examinée, même en cas de dispense de la condition d'autonomie financière.** Prise en compte des circonstances particulières, de la stabilité familiale et des considérations humanitaires.
Maîtrise du japonais	Niveau équivalent à B1 ou supérieur pris en compte. Exceptions notamment pour certains professionnels hautement qualifiés et leurs familles, certaines personnes scolarisées au Japon et certains enfants de résidents permanents.
Compréhension des institutions et des règles	Niveau de compréhension vérifié selon une méthode désignée par l'Agence, principalement à partir du Guide de la vie quotidienne et du travail.
Scolarisation des enfants	Fréquentation de l'école primaire ou du collège pour les enfants en âge de scolarité obligatoire, qu'ils soient à la charge du demandeur ou eux-mêmes demandeurs.
Autres circonstances	Appréciation globale relevant du large pouvoir discrétionnaire du ministre ; contribution aux mesures favorisant l'accueil et la coexistence harmonieuse également prise en compte.

[1] **Dispositif transitoire pour les titres de 3 ans :** assimilés à la durée maximale pour les demandes déposées jusqu'au **31 mars 2027**. Après cette date, assimilation uniquement si le demandeur détenait une durée de 3 ans au 31 mars 2027, s'il s'agit de sa première demande depuis le 1er avril 2027 et si la décision intervient avant l'expiration de cette durée de séjour.

Source: https://www.moj.go.jp/isa/10_00279.html

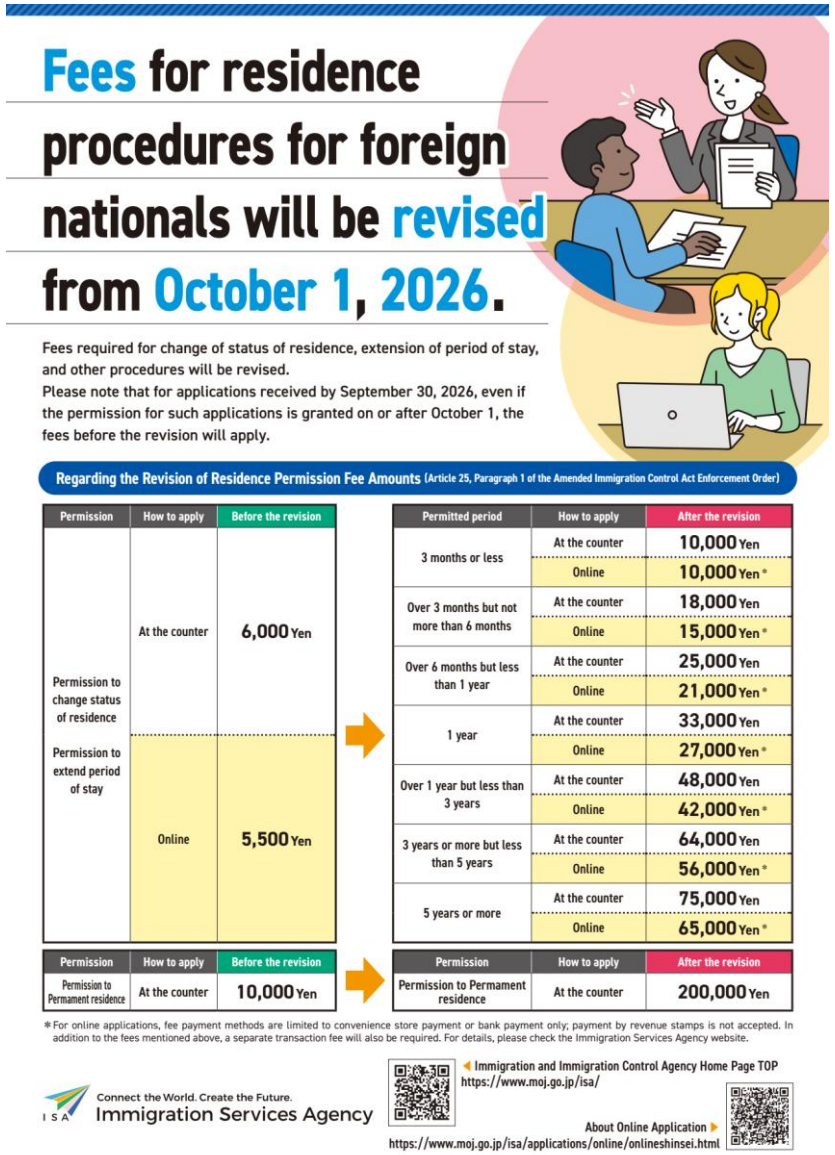
Sommaire

1. Une population étrangère en forte croissance
2. Une croissance très différente selon les statuts
3. Comment l'immigration examine une demande
4. Les changements selon votre situation
5. La résidence permanente – Préparer son installation durable
6. Les coûts des démarches
7. Stratégie et préparation

Hausse des frais de procédure

Site du PLD

- Forte hausse des frais de procédure de séjour au 1er octobre 2026
- Changement de statut et renouvellement du séjour : remplacement du tarif unique de 6 000 ¥ par des frais modulés selon la durée de séjour demandée, avec une hausse pouvant atteindre environ 12 fois le tarif précédent.
- Tarifs réduits pour les demandes en ligne, afin de faciliter les démarches et de désengorger les guichets.
- Résidence permanente : hausse de 10 000 ¥ à 200 000 ¥. Dépôt des demandes uniquement au guichet.
- Objectif : **financer le renforcement du contrôle de l'immigration et du séjour face à l'augmentation du nombre de résidents étrangers.**
- Affectation des recettes supplémentaires : **numérisation de l'administration, protection et accompagnement des réfugiés, lutte contre le séjour irrégulier et étude de programmes d'apprentissage du japonais et des institutions japonaises.**



Fees for residence procedures for foreign nationals will be revised from October 1, 2026.

Fees required for change of status of residence, extension of period of stay, and other procedures will be revised.
Please note that for applications received by September 30, 2026, even if the permission for such applications is granted on or after October 1, the fees before the revision will apply.

Regarding the Revision of Residence Permission Fee Amounts (Article 25, Paragraph 1 of the Amended Immigration Control Act Enforcement Order)

Permission	How to apply	Before the revision
Permission to change status of residence	At the counter	6,000 Yen
Permission to extend period of stay	At the counter	6,000 Yen
Permission to change status of residence	Online	5,500 Yen
Permission to extend period of stay	Online	5,500 Yen

Permitted period	How to apply	After the revision
3 months or less	At the counter	10,000 Yen
	Online	10,000 Yen *
Over 3 months but not more than 6 months	At the counter	18,000 Yen
	Online	15,000 Yen *
Over 6 months but less than 1 year	At the counter	25,000 Yen
	Online	21,000 Yen *
1 year	At the counter	33,000 Yen
	Online	27,000 Yen *
Over 1 year but less than 3 years	At the counter	48,000 Yen
	Online	42,000 Yen *
3 years or more but less than 5 years	At the counter	64,000 Yen
	Online	56,000 Yen *
5 years or more	At the counter	75,000 Yen
	Online	65,000 Yen *

Permission	How to apply	Before the revision
Permission to Permanent residence	At the counter	10,000 Yen

Permission	How to apply	After the revision
Permission to Permanent residence	At the counter	200,000 Yen

* For online applications, fee payment methods are limited to convenience store payment or bank payment only; payment by revenue stamps is not accepted. In addition to the fees mentioned above, a separate transaction fee will also be required. For details, please check the Immigration Services Agency website.

Connect the World. Create the Future.
Immigration Services Agency

Immigration and Immigration Control Agency Home Page TOP
https://www.moj.go.jp/isa/

About Online Application
https://www.moj.go.jp/isa/applications/online/onlineshinsei.html

Sources: https://www.moj.go.jp/isa/content/001469199.pdf https://www.jimin.jp/news/information/214265.html

Sommaire

1. Une population étrangère en forte croissance
2. Une croissance très différente selon les statuts
3. Comment l'immigration examine une demande
4. Les changements selon votre situation
5. La résidence permanente – Préparer son installation durable
6. Les coûts des démarches
7. Stratégie et préparation

Stratégie et préparation

Un mot d'ordre: **ANTICIPER**

- Prévoir les prochaines étapes : renouvellement, changement d'emploi, création d'entreprise, résidence permanente.
- Identifier les exigences applicables et leur calendrier.
- Préparer dans la durée : justificatifs, ressources du foyer, apprentissage du japonais.
- Évaluer les conséquences d'un changement professionnel ou familial sur son séjour.

Q&A